

Mandat de paiement sous seing privé bénéficiaire majeur

(document utilisable sous conditions)

Le recours au mandat sous seing peut être envisagé dans les conditions déterminées par l'Agence de services et paiement qui en fournit le modèle.

Pour rappel, des pièces justificatives d'identité sont indispensables en plus de la demande de mandat sous seing privé sous peine pour l'Agence de services et de paiement, organisme payeur de l'allocation de contrôler a posteriori la validité du mandat et des pièces justificatives associées qui doivent être collectées par les établissements. En l'absence de l'ensemble des pièces, l'Agence de service et de paiement après avoir procédé à des contrôles a posteriori, entamera un ordre de recouvrement auprès du bénéficiaire (mandant) si les conditions ne sont pas réunies (voir liste des pièces justificatives d'identité).

Le mandat doit comporter l'identité du mandant (l'élève majeur) et du mandataire (tiers désigné par l'élève), être signé et daté par les deux parties.

En plus du mandat, il est demandé les pièces justificatives d'identité suivantes :

- le RIB du mandataire sur lequel le versement doit être effectué ;
- une pièce d'identité pour le mandataire, tiers désigné par l'élève majeur qui est titulaire du RIB sur lequel le versement va être effectué et pour le mandant (l'élève majeur).

Il peut s'agir de tout document attestant de l'identité du bénéficiaire mandant :

- carte nationale d'identité ou passeport ;
- titre de séjour ;
- l'attestation de prolongation d'instruction (qui comporte une photo d'identité et qui atteste de l'identité de la personne) ou l'attestation de décision favorable ;
- l'attestation de décision favorable sur une demande de renouvellement de titre de séjour, valable que si elle est accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu ;
- document attestant du statut de réfugié ou du bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- l'attestation de demande d'asile ;
- acte de naissance ;

Allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom bénéficiaire) : _____

_____, ci-après nommé(e) le MANDANT,

Né(e) le _____ à _____

Demeurant

à _____

Agissant dans le cadre de la perception de mon allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), attribuée par la décision n° _____ (numéro de décision d'attribution)

Désigne comme MANDATAIRE, amené à percevoir les sommes relatives à mon allocation pour l'année scolaire visée par la décision d'attribution susmentionnée, en mon nom et pour mon compte :

Nom, prénom : _____

Né(e) le _____ à _____

Demeurant

à _____

- Si représentant d'une personne morale :

Agissant en qualité de (représentant légal ou préciser les fonctions si vous n'êtes pas le représentant légal de la personne morale) _____

Ayant son siège social à : _____

N° SIRET : _____

Le MANDATAIRE atteste accepter le présent mandat au titre de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des PFMP du MANDANT.

Il accepte percevoir les sommes dues au MANDANT dans le cadre de la décision d'attribution n° _____ (numéro de décision d'attribution) sur le compte suivant :

Titulaire : _____

IBAN : _____

BIC : _____

Le MANDANT reste seul responsable des engagements relatifs à l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des PFMP, et notamment du remboursement des sommes qui seraient indûment perçues.

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, l'établissement scolaire du MANDANT doit immédiatement en être informé. Le MANDANT devra alors fournir à cet établissement dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire pour mise à jour de son dossier.

L'Agence de services et de paiement devra être informée par l'établissement scolaire au plus tôt de la modification de la coordonnée de paiement.

Il est rappelé que le mandat est personnel : il n'est ni cessible, ni transmissible.

Ce document doit être accompagné des justificatifs d'identité du MANDANT et du MANDATAIRE, ainsi que du relevé d'identité bancaire du MANDATAIRE sur lequel les sommes devront être versées.

Le MANDANT et le MANDATAIRE reconnaissent être informé(e)s des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du MANDANT

Date et signature du MANDATAIRE
(+ cachet si personne morale)